



## **CONCOURS DE TRADUCTION DE POEMES DE N. A. NEKRASSOV ET DE PROSE DE F. M. DOSTOÏEVSKI**

### **I- DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

1.1. Ce règlement détermine les conditions, la procédure, l'organisation et la mise en œuvre d'un concours créatif de traduction artistique.

1.2. Les fondateurs du concours sont le Centre culturel POUCHKINE et l'Association franco-russe TEREMOK.

1.3. Le concours est soutenu par le Centre de Russie pour la Science et la Culture à Paris.

1.4. Peuvent participer au concours tous les amateurs et admirateurs de la créativité de N. A. Nekrassov et de F. M. Dostoïevski : collégiens, lycéens, étudiants en faculté de langues et de toutes autres disciplines, membres d'associations russo-françaises, amoureux de la langue et de la culture russes, quel que soit leur lieu de résidence en France ou à l'étranger.

Tout professionnel des langues russe ou française (enseignant, linguiste, grammairien, philologue, journaliste, traducteur, interprète, écrivain, poète, ..., en activité ou retraité) doit se déclarer comme tel dans le courrier électronique d'envoi de sa traduction.

### **II. BUTS ET OBJECTIFS**

2.1. Le but du concours est de développer l'intérêt pour l'étude de la langue et de la culture russe dans le monde, en particulier en France et la propagation de la signification universelle de la littérature russe par le choix d'écrivains majeurs de la littérature russe.

2.2. Les objectifs du présent concours sont de:

- Populariser les œuvres de N. A. Nekrassov et F. M. Dostoïevski ;
- Développer et soutenir les capacités créatives des enfants-bilingues ;
- Promouvoir et stimuler l'intérêt pour la poésie et la prose russes en récompensant les personnes créatives et brillantes.

### **III. PROCÉDURE DE PRÉPARATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONCOURS**

3.1. La gestion directe du concours est assurée par le comité d'organisation.

Le comité d'organisation est formé par les fondateurs du concours et leurs représentants. Il effectue toutes les tâches nécessaires à la préparation du concours, détermine son déroulement, organise le travail sur la synthèse et la communication de ses résultats.

3.2. L'évaluation des travaux et des résultats du concours est confiée à un jury.

Le jury est composé par les fondateurs du concours en faisant appel à des experts qualifiés, des structures partenaires, des scientifiques, des journalistes, des éducateurs, des personnalités du monde de la culture et des membres du public. Le jury examine les travaux présentés et désigne les lauréats du concours.

#### **IV. CATEGORIES DU CONCOURS**

Le concours accepte les traductions des participants dans les catégories suivantes:

1. Traduction de l'extrait du poème « L'Ecolier » de N. A. Nekrassov. L'âge limite pour participer à cette catégorie est 17 ans (inclus).
2. Traduction au choix de l'extrait du poème «Le Gel au nez rouge » de N. A. Nekrassov ou de l'extrait du roman « Crime et Châtiment » de F. M. Dostoïevski. Il n'y a pas de limite d'âge pour cette catégorie.

Le but recherché est de produire la meilleure traduction possible, évitant évidemment le mot-à-mot pour produire un résultat artistique mais restant le plus fidèle possible au texte original et à son esprit. La traduction du poème devra viser en outre à restituer les émotions provoquées par les vers russes.

#### **V. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES TRADUCTIONS AU CONCOURS**

5.1. La participation dans les deux catégories en même temps n'est pas autorisée. Un mineur choisissant la 2<sup>eme</sup> categorie ne peut donc pas participer à la 1<sup>ere</sup>.

5.2. La présentation de traduction collective est autorisée : dans ce cas, les coordonnées de tous les co-auteurs de la traduction doivent être indiquées dans le courrier électronique d'accompagnement.

5.3 Chaque participant ne peut concourir dans sa catégorie qu'avec un seul des deux textes proposés, le cas échéant.

5.4 Les traductions doivent être adressées par courrier électronique.

5.5. Au choix de chaque membre du jury, son appréciation sur les traductions pourra ou non être communiquée aux participants.

5.6. Les traductions peuvent être présentées sous des pseudonymes. Il est interdit d'utiliser comme pseudonyme le nom d'une personne réelle à laquelle pourrait être attribué le texte.

5.7 Les traductions soumises au concours doivent être l'œuvre du participant et de ses éventuels coparticipants. Il est strictement interdit d'envoyer une traduction contenant

tout ou partie d'une traduction appartenant à autrui, qu'elle soit non publiée ou publiée dans un livre, une revue, ou sur tout autre support, ou encore accessible via internet, qu'elle soit ou non soumise à droit d'auteur.

5.8 La propriété intellectuelle et les droits d'auteur afférents d'une traduction proposée au concours reviennent au participant et à ses éventuels coparticipants. Cependant, en concourant, chaque participant (et ses coparticipants) autorise(nt) le comité d'organisation à diffuser la traduction - qu'elle ait été ou non récompensée d'un prix – dans une brochure vendue à prix modique sans que des droits d'auteur ne lui (leurs) soient versés.

## **VI. CALENDRIER DU CONCOURS**

Les traductions devront être adressés avant le **23 mai 2021**–  
à l'adresse électronique [concours.traduction.nancy@gmail.com](mailto:concours.traduction.nancy@gmail.com)

Les résultats seront proclamés le **samedi 26 juin 2021** au cours d'une rencontre virtuelle musicale et poétique consacrée à N. A. Nekrassov et F. M. Dostoïevski  
sur Zoom à partir de 14h.

## **VII. LAUREATS**

La récompense des lauréats du concours est déterminée conformément à la décision du jury. Chaque lauréat reçoit un diplôme et un prix spécial.